

Ce document a pour objet de préciser les conditions d'Utilisation des Produits composants le Service Pack Sécurité proposé par le Réseau santé social et disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://www.lereseauantesocial.fr>

Le Réseau santé social se propose de mettre à la disposition de ses Clients (« Vous »), dans les conditions prévues ci-après, un logiciel offrant les fonctions Antivirus-Antispam-Anti-spyware-Pare-feu composant le Produit « Pack Sécurité PC » dénommé ci-après « PSP ». Ce Produit est constitué d'un logiciel, auquel est associée une prestation d'assistance technique.

Ce Produit est conçu en partenariat avec un éditeur de logiciels.

En conséquence, la mise à disposition et l'utilisation du Produit PSP sont régies par un contrat de licence conclu entre Vous et l'éditeur du logiciel pour ce qui concerne les spécifications et le fonctionnement du logiciel (les Conditions Particulières « Pack Sécurité PC » incluant les « Termes et conditions de Licence »), et entre Le Réseau santé social et Vous en ce qui concerne la mise à disposition du logiciel et l'assistance technique (les « Conditions Générales et Particulières des Services Pack Sécurité »).

Les présentes Conditions Générales et Particulières prévalent sur toutes conditions générales, conditions particulières ou, tout autre document, de quelque nature que ce soit, que Vous auriez pu transmettre ou porter à notre connaissance.

Les documents contractuels applicables à la fourniture du « Pack Sécurité PC » sont, par ordre croissant de priorité : les présentes « Conditions Générales et Particulières des Services Pack Sécurité », les Conditions Particulières « Pack Sécurité PC » incluant les « Termes et conditions de Licence », la Grille tarifaire et le formulaire d'abonnement (l'ensemble des ces documents étant ci-après désigné les « Conditions contractuelles »). Vous vous engagez à lire attentivement les Conditions Contractuelles, y compris les annexes et, le cas échéant à soumettre au Réseau santé social toute question que Vous vous poseriez, avant de souscrire.

Le simple fait de souscrire à un Produit Pack Sécurité en ligne vaudra acceptation pleine et inconditionnelle des Conditions Contractuelles.

1 - Définitions

Les termes et expressions suivants ont, sauf précision contraire, le sens qui leur est donné ci-dessous

- Antivirus : dispositif informatique permettant de vérifier que les fichiers présents sur votre micro-ordinateur et susceptibles de faire l'objet d'une contamination ne contiennent pas de virus informatique.

- Formulaire d'abonnement : formulaire rempli par le Client lors de la souscription au service. Le formulaire d'abonnement peut être complété en ligne ou sur un imprimé (dans ce cas, quel que soit le mode d'envoi : courrier, télécopie, etc.)

- Client : personne physique ou morale s'étant identifiée et abonnée aux Services Pack Sécurité proposé par le Réseau santé social. La souscription aux différents Produits se matérialise par la transmission d'un Formulaire d'abonnement ou par la soumission du Contrat par voie électronique par le Client. A toutes fins utiles, il est rappelé que la souscription au service est réservée aux professionnels disposant d'un numéro ADELI-RPPS.

- Conditions Contractuelles ou Contrat : les présentes Conditions Générales et Particulières des Services Pack Sécurité », les Conditions Particulières « Pack Sécurité PC » incluant les « Termes et conditions de Licence ESET », la Grille tarifaire et le Formulaire d'abonnement.

- Firewall : Dispositif informatique permettant de contrôler l'intégrité des applications et de filtrer les données circulant entre le micro-ordinateur du Client et un réseau externe, en vue de neutraliser les tentatives d'intrusion de l'extérieur, mais aussi de contrôler les accès vers l'extérieur.

- Identifiant : terme qui désigne d'une manière générale tout code confidentiel et/ou mot de passe, permettant au Client de s'identifier et de se connecter aux services de sécurité proposés dans le cadre du Pack Sécurité. Les Identifiants comprennent le mot de passe ainsi que le nom d'utilisateur.

- Licence : conditions d'utilisation déterminées par l'éditeur du Produit Pack Sécurité. L'acceptation des termes de la Licence par le Client est obligatoire. Les termes de la Licence lient directement le Client à l'éditeur du Produit. Produit, Service ou Logiciel : le logiciel « Pack Sécurité PC ».

2 - Souscription au Produit

2.1 - Formulaire d'abonnement

Le Produit peut être commandé en ligne sur le site du Réseau santé social.

Sur le Formulaire d'abonnement, doivent être spécifiées vos coordonnées exactes incluant notamment votre adresse postale, votre adresse de courriel, votre numéro de téléphone, vos références bancaires et, si Vous êtes une personne morale, votre dénomination sociale et le nom de la personne habilitée à Vous représenter.

Vous vous engagez à fournir au Réseau santé social des informations actuelles, complètes, exactes et, à maintenir ces coordonnées à jour et particulièrement votre adresse courriel. Vous vous engagez à signaler immédiatement au Réseau santé social vos nouvelles coordonnées (en particulier changement d'adresse postale, d'adresse de courriel ou éventuellement, de références bancaires), faute de quoi Vous supportez notamment le risque :

- de ne pas être averti de la nécessité de demander à bénéficier du renouvellement du présent contrat et/ou du contrat de licence

- de ne pas recevoir toute autre information adressée par le Réseau santé social (en particulier, les mises en garde de sécurité)

- de ne plus bénéficier du Service

de plus, en cas de non respect de cette obligation, le Réseau santé social précise qu'il est en droit de suspendre ou de résilier le Contrat comme prévu à l'article « Suspension-Résiliation ».

2.2 - Migration - Suppression et évolution du Produit à l'initiative du Réseau santé social

2.2.1 - Migration

Si le Réseau santé social propose une nouvelle version d'un Produit, vous pourrez demander à tout moment à migrer vers ce nouveau Produit, sous réserve de la compatibilité de votre installation. Dans ce cas, vous devrez adresser par courriel au Réseau santé social une demande de migration. Si les conditions techniques de migration sont précisées sur le site du Réseau santé social, vous devrez vérifier au préalable que vous respectez ces conditions et les compatibilités prévues.

Des conditions spécifiques et des frais de migration pourront être applicables au jour de la mise en service effective de la nouvelle version du Produit. Elles seront alors spécifiées dans la Grille tarifaire disponible sur le Site Internet du Réseau santé social, et l'acceptation de la migration entraînera l'acceptation des conditions tarifaires qui y sont mentionnées.

Le contrat en cours cessera et un nouveau contrat sera conclu au jour de la migration effective. Les conditions générales applicables et les tarifs seront ceux en vigueur au jour de la migration effective tels qu'indiqués sur le site du Réseau santé social.

2.2.1 - Suppression et évolution

Si le Réseau santé social considère que le Produit est devenu obsolète, ou si le Réseau santé social n'est contractuellement plus en mesure de le proposer, il vous en avisera par courrier ou par courriel et vous proposera une formule de remplacement. A défaut d'opposition par courriel ou télécopie dans un délai de un (1) mois à compter de la date du courriel visé ci-dessus, la formule de remplacement se substituera à la formule d'origine.

En cas d'opposition à la migration, le Contrat en cours pourra être résilié par Vous, par courriel, dans un délai de un (1) mois à compter de la notification reçue par courriel. Vous serez remboursé de toute somme couvrant une période postérieure à la date d'effet de la résiliation. Ce remboursement sera calculé prorata temporis de la période restante.

En cas de souscription d'un nouveau Contrat, cette somme sera automatiquement déduite de la somme due au titre de la souscription de ce nouveau Contrat.

Par ailleurs, le Réseau santé social se réserve le droit de faire évoluer le Produit sans en altérer les performances telles qu'elles existent au moment de la souscription. Dans ce cas, la configuration minimale peut être amenée à évoluer. Si votre configuration devenait inférieure à la configuration minimale requise, ceci pourrait entraîner une dégradation du fonctionnement du Produit ; Vous disposez du droit de résilier le Contrat avec effet immédiat. Le Réseau santé social pourra demander toute justification quant à la configuration ayant justifié la résiliation.

3 - Garanties maintenance

En cas de difficulté technique avec le Produit du Pack Sécurité, Vous vous engagez à consulter l'assistance du Réseau santé social, dans les conditions définies ci-après.

En cas de nécessité, ou de volonté de la part du Client, de recourir à un technicien tiers pour remédier aux difficultés, le Réseau santé social ne prendra pas en charge cette intervention sauf accord écrit et préalable. Le Réseau santé social dégage toute responsabilité en cas d'intervention d'un tiers sur le Produit.

3.1 - Assistance téléphonique

Le Pack Sécurité comprend une assistance technique par téléphone. Ce service est accessible uniquement depuis la France métropolitaine et est exclusivement destiné à répondre aux questions liées à l'abonnement, l'activation, l'installation, le dysfonctionnement et aux éventuelles mises à jour du Produit. Les frais de communications téléphoniques liés à l'accès à l'assistance téléphonique ne seront pas remboursés par le Réseau santé social. L'assistance sera rendue aux heures habituelles d'ouverture du Service Clients du Réseau santé social, disponible sur le site du Réseau santé social. Le numéro d'appel et le tarif sont indiqués sur le Site du Réseau santé social. Les conversations téléphoniques avec les personnes assurant l'assistance téléphonique de Pack Sécurité pourront faire l'objet d'un enregistrement, dans le seul but de veiller à la qualité du service et d'en assurer l'amélioration. Vous pouvez vous opposer à de tels enregistrements.

Lors de l'intervention, les personnes en charge de l'intervention pourront, avec votre accord, prendre le contrôle à distance de votre ordinateur. Dans ce cas, vous êtes averti que la personne qui a pris le contrôle de votre ordinateur, pourra visualiser l'ensemble des éléments visibles sur votre poste et l'ensemble des éléments en cours d'exploitation. Vous pouvez fermer avant la prise de contrôle à distance toutes les applications que vous ne souhaitez pas rendre accessible ou visible et indiquer tout fichier ou programme auquel vous interdisez l'accès.

3.2 - Lettre d'information

Le Réseau santé social se réserve la possibilité de vous adresser (y compris par courriel) une ou plusieurs lettres d'informations périodiques relatives aux services qu'il vous propose. Vous pourrez vous opposer à l'envoi des dites lettres d'informations par courriels adressées à l'adresse redaction@lereseausantesocial.fr ou dans les conditions précisées dans le courriel d'envoi de chaque lettre d'information.

4 - Livraison

4.1 - Livraison et installation du Produit

L'accès au Service est possible à la date de réception de vos Identifiants par courriel et/ou par courrier. Pour installer et utiliser le Service, vous devez avoir accès à une connexion Internet à partir du poste sur lequel est installé le Produit. Par ailleurs, votre ou vos ordinateurs doivent répondre à la configuration minimale requise (disponible en ligne sur le Site du Réseau santé social). La livraison du Produit peut avoir lieu selon les modalités suivantes :

- par envoi postal. Après la souscription en ligne et sur demande précisée dans le Formulaire d'abonnement, Vous recevez par courrier un CD-Rom contenant le Produit à installer. Vous devrez acquitter le prix et les frais d'envoi qui vous seront mentionnés lors de la demande de CD-Rom. Vous devez vérifier la conformité et l'état du Produit au moment de la livraison. En cas de non conformité, Vous vous engagez à le signaler au Réseau santé social par courrier sous 48 heures à compter de la réception. Le Réseau santé social se réserve le droit de demander que le Produit défectueux lui soit retourné. Dans ce cas, le Produit doit être retourné dans son état d'origine, dans les trois (3) jours suivant la livraison. Le Réseau santé social se réserve le droit de refuser toute réclamation formulée hors du délai ou tout retour réalisé hors délai.

- par téléchargement à partir du Site du Réseau santé social. Tous les coûts (notamment le coût d'utilisation du Réseau Téléphonique Commuté) engendrés par le téléchargement du Produit demeureront, le cas échéant, à votre charge.

Le Réseau santé social se réserve le droit, à tout moment, de restreindre ou de modifier les conditions de mise à disposition du Produit. Une fois le Produit installé sur votre micro-ordinateur, Vous devrez obligatoirement vous connecter à Internet à partir du poste sur lequel est installé le Produit afin de l'activer, l'installer et l'utiliser. La procédure à suivre vous sera, le cas échéant, indiquée lors de l'installation du Produit. A défaut de connexion à Internet,

l'installation du Produit sera rejetée. Vous devrez suivre l'ensemble des instructions et réclamations présentes sur le guide d'installation en ligne.

Pour pouvoir utiliser le Produit, il est nécessaire d'accepter que le Produit s'installe sur votre micro-ordinateur et de laisser se réaliser l'installation jusqu'à son terme. Pour ce faire, vous devez cliquer sur le bouton autorisant l'installation.

A défaut de réalisation de l'ensemble des opérations ou d'interruption avant la fin de l'installation, le Produit ne pourra pas être utilisé correctement ou pourra présenter des défauts à l'usage. Le Réseau santé social ne saurait être tenu responsable des conséquences liées à la non utilisation ou à la mauvaise configuration du Produit sur la sécurisation des données du micro-ordinateur de destination.

4.2 - Livraison des mises à jour

Chaque fois qu'une mise à jour sera disponible et, à la condition que votre temps de connexion à Internet soit suffisant, le Produit sera automatiquement mis à jour.

Tous les coûts (notamment le coût d'utilisation du Réseau Téléphonique Commuté) engendrés par le téléchargement des mises à jour demeureront, le cas échéant, à votre charge. En conséquence, le Réseau santé social ne remboursera pas les coûts engendrés par la mise à jour.

5 - Utilisation des Identifiants

Tous les Identifiants Vous permettant de Vous identifier et de Vous connecter à votre espace abonné sont personnels et confidentiels. Vous vous engagez à conserver secrets les éléments constitutifs de votre Identifiant et à ne pas les divulguer sous quelque forme que ce soit.

Il est précisé que tout usage de vos Identifiants est fait sous votre entière responsabilité.

La personne se connectant sur le compte grâce aux Identifiants et au mot de passe est réputée être titulaire du compte. Cette personne pourra modifier l'abonnement, effectuer des commandes, modifier les paramètres des Produits, désactiver les Produits. Le titulaire du compte sera responsable de toute utilisation frauduleuse du compte s'il n'a pas protégé ses Identifiants ou s'il les a communiqués à toute autre personne.

En conséquence, en cas de perte ou de vol d'un de vos Identifiants, Vous devez en informer, dans les meilleurs délais, Le Réseau santé social qui en fera l'annulation immédiate.

Cette demande doit être confirmée par écrit (par courrier ou par télécopie) dans les conditions visées à l'article « notifications ».

Les nouveaux Identifiants Vous seront transmis par courrier à l'adresse indiquée dans votre compte. En cas d'utilisation détournée ou non autorisée de vos Identifiants, votre responsabilité ne sera déchargée à l'égard du Réseau santé social que pour les événements intervenant à compter de l'information faite au Réseau santé social.

6 - Durée

La durée initiale de votre Contrat est fixée à douze (12) mois. Le premier jour de votre Contrat correspondra au jour de communication de vos Identifiants par le Réseau santé social.

Le Contrat se renouvellera tacitement à l'issue de la période initiale pour une durée identique à la durée initiale, sauf résiliation à l'initiative de l'une des Parties, par lettre recommandée adressée par l'autre Partie, au plus tard 2 mois avant la date d'échéance de la période contractuelle en cours.

A la condition qu'elles aient été disponibles sur le site Internet du Réseau santé social et communiquées au Client au moins trois mois avant la date de renouvellement, les Conditions Contractuelles (y compris tarifaires) applicables seront celles en vigueur au jour du renouvellement.

Le Réseau santé social attire votre attention sur les conséquences de la cessation du Contrat, prévues à l'article « Conséquences de la cessation du Contrat » des Conditions Générales et éventuellement complété par les Conditions Particulières applicables au Produit du Pack Sécurité.

Au jour de la résiliation du Contrat, Vous ne bénéficierez plus des fonctionnalités offertes par le Produit, ce qui peut présenter un risque pour votre système informatique ou pour la sauvegarde de vos données, si Vous n'installez pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes. La désactivation par le Réseau santé social pourra s'opérer immédiatement à la cessation du Contrat.

7 - Eléments financiers

7.1 - Tarifs

Les tarifs en vigueur des Produits proposés par le Réseau santé social sont ceux consultables en libre accès sur le Site du Réseau santé social, à la rubrique « Grille tarifaire », à la date de souscription et figurant sur le Formulaire d'abonnement. Les tarifs sont exprimés en euros.

Le prix de la redevance s'entend du prix HT (hors taxes) donné dans la grille tarifaire et sur le Formulaire d'abonnement en vigueur sur le Site du Réseau santé social au jour de la souscription, hors frais d'expédition éventuels du Produit, majorés de la TVA au taux applicable à la date de la facture.

Vous êtes tenu d'acquitter le prix du Service fourni par le Réseau santé social pendant toute la durée du Contrat, de l'activation du Service à la cessation du Contrat, quelle qu'en soit la cause, et ce, y compris si Vous n'installez pas ni n'activez pas le Produit.

L'expédition à Votre demande, par voie postale, de tout nouveau CD-Rom contenant le Produit auquel Vous avez souscrit, Vous sera facturée au tarif en vigueur au jour du traitement de Votre demande par les services du Réseau santé social.

En cas de modification ou de renouvellement de Votre souscription au service Pack Sécurité, les Conditions Contractuelles (y compris tarifaires) appliquées seront celles en vigueur sur le Site du Réseau santé social au jour du renouvellement ou de la modification.

Si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que Vous ne vous êtes pas opposé au renouvellement du Contrat dans les conditions fixées ci-dessus, le Réseau santé social poursuivra à la date d'échéance du Contrat, les prélèvements au titre du renouvellement de l'abonnement.

7.2 - Facturation et paiement

7.2.1 - Facturation

Le Produit PSP est facturé par le Réseau santé social avec votre abonnement principal, le cas échéant. Toutes les conditions liées à la facturation s'appliquent donc selon les Conditions Générales d'Utilisation du Réseau santé social.

A défaut de contestation par dans les huit (8) jours de sa réception, le Réseau santé social considérera que Vous avez accepté ladite facture.

Toute contestation sera étudiée par le Réseau santé social dans la mesure où sont expliquées de manière précise, les raisons de la contestation et où les raisons avancées peuvent constituer un motif de non-paiement.

7.2.2 - Paiement

Le prix de l'abonnement au Produit PSP est prélevé trimestriellement conformément aux Conditions Générales d'Utilisation régissant le contrat de connexion du Client. Le premier mois est facturé prorata temporis de la période mensuelle restant à couvrir jusqu'à la fin du mois en cours.

A l'issue de la période initiale, tout mois entamé est dû. L'activation de votre Produit par les services du Réseau santé social ne Vous dispense pas de l'installation sur votre micro-ordinateur des éléments du Produit souscrit. Tout impayé (comme le rejet de prélèvement...) sera considéré comme un retard de paiement. Le retard de paiement d'une seule facture à son échéance entraîne :

- de plein droit l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues au Réseau santé social pour la période contractuelle en cours,
- la possibilité de suspendre l'exécution du Contrat jusqu'au paiement complet des sommes dues ou de le résilier, si bon semble au Réseau santé social dans les conditions fixées à l'article « Suspension-Résiliation » ;
- l'application d'un intérêt à un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Si le Réseau santé social devait effectuer un remboursement, celui-ci ne serait effectué qu'après encaissement irrévocable de toutes les sommes dues. Il sera tenu compte des délais pendant lesquels Vous ou votre banque, pourrez révoquer le paiement même après débit de votre compte et crédit du compte du Réseau santé social. De plus, si Vous avez opté pour le paiement par prélèvement automatique et que votre banque rejette la demande de prélèvement établie conformément aux conditions en vigueur sur le Site, Vous serez redevable envers le Réseau santé social des frais de rejet.

Article 7.2.3 – Conditions de facturation

L'abonné autorise et accepte que le Réseau santé social mette à sa disposition ses factures en format électronique. L'abonné reçoit tous les 3 mois un courriel l'informant de la disponibilité de sa facture en ligne. Il comporte un

lien hypertexte vers son espace personnalisé « Compte Client » dans lequel il accède à sa facture téléchargeable, imprimable et enregistrable. Ce courriel est envoyé par défaut sur son adresse email délivrée par le Réseau santé social. Le client pourra personnaliser ses services de réception de ses factures et notamment spécifier une seconde adresse email complémentaire externe ou interne dans son espace, par email ou par téléphone auprès du Service Client.

8 – Données Personnelles

8.1 - Traitement des données personnelles

L'ensemble des informations recueillies par le Réseau santé social sont nécessaires à l'exécution du Service et de vos demandes diverses et de toutes les suites qui pourraient en résulter, par les services du Réseau santé social ou de ses partenaires. Le défaut de réponse empêchera le Réseau santé social d'exécuter tout ou partie de sa prestation.

Vous acceptez que le Réseau santé social traite, conserve et transmette des données personnelles tel qu'indiqué ci-dessous. Le Réseau santé social se réserve le droit de vous adresser par courriel des informations promotionnelles relatives :

- à des produits et services analogues aux Produits Pack Sécurité que vous aurez souscrits sauf opposition de votre part dans les conditions prévues au présent article, précisées dans lesdits courriels

- aux autres produits ou services proposés par la société le Réseau santé social, sauf opposition ultérieure dans les conditions fixées au présent article.

Le Réseau santé social se réserve le droit de transmettre l'ensemble des informations personnelles vous concernant à toutes personnes qui doivent être légalement destinataires des informations et à tout sous-traitant du Réseau santé social qui aurait besoin de ces informations pour effectuer les opérations (notamment maintenance, assistance, recouvrement) dont il a été chargé par le Réseau santé social.

Le Réseau santé social pourra également être amené à conserver certaines des données personnelles Vous concernant, afin de respecter ses obligations légales et réglementaires et les transmettre, le cas échéant, dans les conditions fixées par la loi. Vous disposez de l'ensemble des ces obligations inscrites aux articles 32 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés ».

Vous pourrez exercer vos droits par lettre ou par courriel adressé au Réseau santé social (adresse disponible sur le site du Réseau santé social).

Toutes les personnes dont les données nominatives sont conservées par le Réseau santé social disposent des mêmes droits.

Le cas échéant, Vous vous engagez à obtenir le consentement exprès et préalable de tout tiers, dont les données personnelles sont transmises au Réseau santé social par vos soins, à la collecte desdites données, ainsi qu'aux opérations réalisées en application du présent article, par les services du Réseau santé social. Vous vous engagez également à lui notifier les éléments repris au présent article et en particulier, les droits dont il dispose. En cas de non respect des présentes dispositions, vous serez seul responsable.

8.2 - Propriété des informations et base de données

Vous reconnaissez que le Réseau santé social est titulaire de tout droit sur ses bases de données, les informations qui y sont présentes, les extraits et compilations de ces bases de données. Ces bases peuvent contenir, en plus des informations que Vous avez transmises au titre du Contrat, toute information que le Réseau santé social aurait pu obtenir, sans préjudice de l'article précédent relatif au traitement des données personnelles.

9 – Confidentialité

Vous êtes informé de ce que les techniques, méthodes, codes informatiques et outils de programmation contenus dans les Produits proposés dans le cadre de l'offre Pack sécurité sont couverts par le secret et la plus stricte confidentialité, ainsi que par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle français et la plupart des réglementations étrangères.

Vous êtes engagé à ne rien entreprendre, tant pendant la durée du Contrat que pendant les dix (10) ans qui suivront sa cessation, qui soit susceptible de porter atteinte directement ou indirectement à ce secret et à cette confidentialité.

A l'issue du Contrat, Vous vous engagez à effacer et/ou détruire le Produit et la documentation qui lui est associée, quel que soit son support.

10 - Responsabilité

La responsabilité du Réseau santé social est limitée comme indiqué dans chacune des conditions particulières dans l'article « Limitation de responsabilité » et dans les autres dispositions des Conditions Contractuelles.

11 - Dispositions générales

11.1 – Circulation du Contrat

Le Client ne pourra céder, transférer, déléguer ou licencier pour quelque cause que ce soit, les droits et obligations découlant du Contrat à un tiers, sauf accord écrit et préalable du Réseau santé social.

Le Réseau santé social pourra céder, transférer, déléguer à tout tiers tout ou partie de ses obligations ou prestations mises à sa charge par les Conditions Contractuelles.

11.2 – Notifications

Toutes correspondances, notifications, communications ou mises en demeure, communiquées dans le cadre ou pour les besoins de l'exécution du Contrat pourront être effectuées par courriel ou courrier postal. Le Réseau santé social vous recommande néanmoins d'adresser toute communication importante par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. La résiliation du contrat par l'une ou l'autre des parties se fera nécessairement par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

L'adresse postale est

Le Réseau santé social
212 avenue Paul Doumer
92508 RUEIL MALMAISON Cedex

11.3 – Frais

Les Parties sont chacune tenues du paiement de tous les frais et coûts y compris les honoraires et débours encourus par elles, en relation avec le Contrat et les opérations qu'il prévoit.

12 - Force majeure

Le Réseau santé social ne pourra être tenue pour responsable de l'absence d'exécution de tout ou partie du Contrat due à un événement de Force majeure, si celui-ci remplit les conditions légales et jurisprudentielles requises pour qualifier la Force majeure en droit français, et ce, quelque soit le préjudice subi (notamment perte de données, dysfonctionnement de l'ordinateur, interruption du réseau, de l'accès au site, perte d'activité, nécessité de faire appel à un tiers pour remédier aux difficultés rencontrées, ...).

De plus, de convention expresse entre les Parties, pourront être tenus pour des cas de Force majeure, les événements d'interruption, panne ou sabotage des moyens de télécommunication, incendie, inondation, intempéries exceptionnelles, avaries, émeutes, guerre, grève totale ou partielle, lock out, soit chez le Réseau santé social, soit chez ses fournisseurs ou prestataires, retard de ses fournisseurs ou prestataires, ainsi que les interdictions ou restrictions des autorités publiques à la fourniture des services de télécommunications.

Le cas de Force majeure suspend les obligations nées du Contrat pendant toute la durée de son existence. Toutefois, si le cas de Force majeure avait une durée d'existence supérieure à trente (30) jours consécutifs, il ouvrirait droit à la résiliation de plein droit du Contrat par l'une ou l'autre des Parties huit (8) jours après l'envoi d'une lettre recommandée avec demande d'avis de réception, notifiant cette décision.

13 - Suspension – Résiliation

13.1 - Suspension

En cas de non respect de l'une quelconque des clauses des conditions contractuelles, Le Réseau santé social se réserve le droit de suspendre sans indemnité l'exécution des prestations tant que Vous n'avez pas remédié au non-respect invoqué, si le manquement n'a pas été réparé dans le mois suivant la notification qui sera faite par le Réseau santé social.

La suspension sera notifiée par courriel. Vous êtes averti, qu'en cas de suspension du Contrat, pour quelque cause que ce soit, le Réseau santé social a la possibilité de bloquer l'utilisation du Produit auquel Vous avez souscrit. Vous ne bénéficierez plus, des mises à jour et/ou fonctionnalités offertes par le Produit auquel Vous avez souscrit, ce qui peut présenter un risque pour

vos système informatique si Vous n'installez pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

13.2 - Cessation du contrat

13.2.1 - Résiliation pour non respect du contrat

Vous pouvez résilier le Contrat si le Réseau santé social manque à ses engagements au titre des Conditions Contractuelles.

Dans ce cas, Vous devrez, pour résilier le Contrat, mettre le Réseau santé social en demeure de respecter ses engagements dans un délai d'un (1) mois.

A l'expiration de ce délai, si le Réseau santé social ne s'est pas conformé à ses obligations, Vous aurez le droit de résilier le Contrat.

Le Réseau santé social peut résilier le Contrat si vous manquez à vos engagements au titre des Conditions Contractuelles. Dans ce cas, le Réseau santé social, pour résilier le Contrat, devra Vous mettre en demeure de respecter vos engagements dans le délai d'un (1) mois par courriel.

A l'expiration de ce délai, si vous ne vous êtes pas conformé à vos obligations, le Réseau santé social aura le droit de résilier le Contrat par l'envoi d'un second courriel.

Vous ne pourrez prétendre à aucune indemnité de ce fait.

13.2.2 - Absence de renouvellement

Il est rappelé que le Contrat se renouvellera tacitement à l'échéance, pour une durée identique à la durée initiale sauf résiliation dans les conditions de l'article 6 ci-dessus.

A défaut de résiliation expresse du Client, mais en l'absence de paiement du prix, le Réseau santé social se réserve le droit de mettre fin au Contrat, dans les conditions définies ci-dessus.

14 - Conséquences de la cessation du Contrat

Vous vous engagez, à l'issue du Contrat, à détruire le Produit et toutes les copies dudit Produit autorisées par le Contrat ou la législation en vigueur, et à le désinstaller du microordinateur sur lequel il a été installé. La désactivation par le Réseau santé social pourra se produire dès le jour de la cessation.

La résiliation du Contrat, pour quelque cause que ce soit, entraînera de plein droit et, sans qu'une notification ne soit nécessaire, la résiliation de la totalité des Licences relatives au Produit.

La résiliation par l'éditeur du contrat de licence portant sur le Produit, du fait d'un manquement de Votre part aux obligations contractuelles, entraînera, de plein droit, sans préavis ni indemnité, la résiliation du Contrat et des autres Licences éventuellement conclues.

A l'issue du Contrat, Vous ne bénéficierez plus, des fonctionnalités offertes par le Produit auquel Vous avez souscrit, ce qui peut présenter un risque pour votre système informatique et/ou les personnes utilisant le micro-ordinateur sur lequel le Produit est installé si Vous n'installez pas un autre logiciel aux fonctionnalités équivalentes.

Les conséquences liées à la cessation du Contrat peuvent être complétées par les Conditions Particulières applicables à chacun des Produits Pack Sécurité.

15 – Loi applicable et compétence juridictionnelle

La loi française sera, à l'exclusion d'une part des règles de conflit prévues par la loi française et d'autre part, des dispositions non impératives de la loi française qui seraient contraires au Contrat, seule applicable au Contrat, que ce soit lors de sa formation, de son exécution, de sa cessation ou, dans le cadre d'un éventuel litige.

Les Conditions Générales d'Utilisation Pack Sécurité disponibles en ligne sur le site du Réseau santé social à la date de souscription sont les seules valides et applicables au contrat et prévalent à tout autre format au moment de la signature. Il Vous appartient de les télécharger et de les conserver ou de Vous assurer que celles en Votre possession sont équivalentes (numéro de version et date d'application).

Tout litige relatif au Contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de Paris.

AVERTISSEMENT IMPORTANT : Avant tout téléchargement, installation, copie ou utilisation, veuillez lire les conditions suivantes d'application du produit. EN TELECHARGEANT, INSTALLANT, COPIANT OU UTILISANT LE PRODUIT, VOUS ACCEPTEZ CES TERMES ET CONDITIONS.

Contrat de Licence Utilisateur Final pour l'utilisation de logiciel.

Le présent contrat d'utilisation de logiciel (« Contrat ») est conclu entre le Réseau santé social et vous, personne physique ou morale, (« Utilisateur Final »), vous autorise à utiliser le Logiciel défini à l'Article 1 du présent Contrat. Dans le cadre des termes et conditions cités ci-dessous, le logiciel défini à l'Article 1 du présent Contrat peut être enregistré sur CD ou DVD, envoyé par courrier électronique, téléchargé sur Internet, téléchargé à partir de serveurs du Fournisseur ou obtenu à partir d'autres sources.

CE DOCUMENT N'EST PAS UN CONTRAT D'ACHAT MAIS UN ACCORD LIES AUX DROITS DE L'UTILISATEUR FINAL. Le Fournisseur reste le propriétaire de la copie du Logiciel et du support physique, le cas échéant, sur lequel le Logiciel est fourni dans un emballage commercial, et de toutes les copies du Logiciel pour lesquelles l'Utilisateur Final bénéficie de droits dans le cadre du présent Contrat.

En cliquant sur le bouton « J'accepte » pendant le téléchargement, l'installation, la copie ou l'utilisation du Logiciel, vous adhérez aux dispositions et termes du présent Contrat. Si vous n'êtes pas d'accord avec l'une des dispositions du présent Contrat, cliquez sur le bouton « Refuser » ou « Je n'accepte pas », annulez le téléchargement ou l'installation ou détruisez ou renvoyez le Logiciel, le support d'installation, la documentation accompagnante et une facture au Réseau santé social ou à l'endroit où vous avez obtenu le Logiciel.

VOUS RECONNAISSEZ QUE VOTRE UTILISATION DU LOGICIEL INDIQUE QUE VOUS AVEZ LU ET COMPRIS CE CONTRAT ET ACCEPTE D'EN RESPECTER LES DISPOSITIONS.

1. Logiciel. Dans le présent contrat on entend par Logiciel (i) le programme informatique ESET Smart Security, englobant toutes ses parties, (ii) le contenu des disques, CD, DVD, les rapports e-mail et toutes leurs pièces jointes, le cas échéant, ou tout autre support auquel ce Contrat est attaché, y compris le Logiciel fourni sous la forme d'un code objet sur un CD, un DVD ou par courrier électronique via Internet, (iii) tout support d'instructions et toute documentation relative au Logiciel, y compris mais sans limitation, toute description du Logiciel, ses caractéristiques, description des propriétés, description de l'utilisation, description de l'interface du Logiciel, un manuel ou guide d'installation du Logiciel ou toute description de l'utilisation correcte du Logiciel (« Documentation »), (iv) les copies du Logiciel, la correction d'erreurs du Logiciel, le cas échéant, les ajouts au Logiciel, ses extensions, ses versions modifiées, ses nouvelles versions et toutes les mises à jours des parties du Logiciel, si elles sont fournies, au titre desquels le Fournisseur vous octroie la Licence conformément à l'Article 4 du présent Contrat. Le Fournisseur ne fournira le Logiciel que sous la forme d'un code exécutable.

2. Réacheminement des infiltrations et des informations au Fournisseur. Le Logiciel contient une fonction qui sert à collecter des échantillons de nouveaux virus informatiques ou d'autres programmes similaires nuisibles (« Infiltration ») et à les transmettre par la suite au Fournisseur, en y intégrant des informations concernant l'ordinateur et/ou la plate-forme sur laquelle le Logiciel est installé (« Informations »). Les Informations sont susceptibles de contenir des données (y compris des données personnelles) concernant l'Utilisateur Final ou d'autres usagers de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé, des informations concernant l'ordinateur et le système d'exploitation, les fichiers de l'ordinateur sur lequel le Logiciel est installé et les fichiers touchés par l'Infiltration ainsi que toute autre information concernant ces fichiers. Le Fournisseur n'utilisera les Informations et l'Infiltration collectées que pour étudier l'Infiltration et prendra des mesures raisonnables pour protéger la confidentialité des Informations recueillies. Si vous acceptez le présent Contrat et activez la fonction du Logiciel citée ci-dessus, vous donnez votre accord pour que l'Infiltration et les Informations puissent être acheminées vers le Fournisseur et vous accordez ainsi à ce dernier le consentement nécessaire conformément aux réglementations légales pour traiter les informations recueillies.

3. Installation. Le Logiciel fourni sur CD ou DVD, envoyé par courrier électronique, téléchargé à partir d'Internet ou de serveurs du Fournisseur ou obtenu à partir d'autres sources nécessite une installation. Vous devez installer le Logiciel sur un ordinateur correctement configuré qui doit au moins satisfaire les exigences spécifiées dans la Documentation. La procédure

d'installation est décrite dans la Documentation. L'ordinateur sur lequel le Logiciel sera installé doit être exempt de tout programme ou matériel susceptible de nuire au bon fonctionnement du Logiciel.

4. Licence. Etant entendu que vous acceptez le présent contrat et payez la redevance de Licence, prévue à l'Article 17, à la date d'échéance du paiement, le Fournisseur vous octroie un droit non exclusif et non transférable d'installer le Logiciel sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un support similaire de stockage permanent de données, d'installer et de stocker le Logiciel dans la mémoire d'un système informatique et d'exécuter, stocker et d'exposer le Logiciel sur des systèmes informatiques, pourvu que le nombre maximum de ces systèmes informatiques corresponde à celui spécifié par l'Utilisateur Final dans une commande et pour lesquels l'Utilisateur Final paie la redevance correspondante (« Licence »). Un utilisateur signifie : (i) l'installation du Logiciel sur un seul système informatique, ou (ii) si l'étendue de la licence est liée au nombre de boîtes aux lettres, un utilisateur désigne un utilisateur d'ordinateur qui reçoit un courrier électronique via un client de messagerie. Si le client de messagerie accepte du courrier électronique et le distribue automatiquement par la suite à plusieurs utilisateurs, le nombre d'utilisateurs doit être déterminé en fonction du nombre réel d'utilisateurs auxquels le courrier électronique est distribué. Si un serveur de messagerie joue le rôle de passerelle de courrier électronique, le nombre d'utilisateurs est égal au nombre de serveurs de messagerie pour lesquels la passerelle fournit des services. Si un certain nombre d'adresses de messagerie (y compris les alias) est affecté à un seul et même utilisateur et que ce dernier les accepte et si les courriers ne sont pas distribués automatiquement du côté du client à d'autres utilisateurs, la Licence n'est requise que pour un seul ordinateur. Pour utiliser le logiciel dans un réseau d'entreprise (poste de travail, serveurs de fichiers, serveurs de mails, passerelle Internet, etc.), la version Business Edition du logiciel est requise.

5. Exercice des droits de l'Utilisateur Final. Vous devez exercer les droits de l'Utilisateur Final en personne ou par l'intermédiaire de l'un de vos employés, le cas échéant. En tant qu'Utilisateur Final, vous ne pouvez utiliser le Logiciel que pour assurer votre activité et protéger les systèmes informatiques pour lesquels vous avez obtenu et payé la Licence.

6. Limitation des droits de l'Utilisateur Final. Vous n'êtes pas autorisé à copier, distribuer, séparer les parties ou créer des versions dérivées du Logiciel, sauf dans les situations suivantes :

(a) Vous pouvez faire une copie du Logiciel pour vous-même sur un support de stockage permanent pour servir de copie de sauvegarde, pour autant que cette copie de sauvegarde archivée ne soit pas installée ni utilisée sur un autre ordinateur. La création de toute autre copie du Logiciel sera une violation du présent Contrat.

(b) Vous n'êtes pas autorisé à utiliser, modifier, interpréter, reproduire ou transférer les droits d'utilisation du Logiciel ou des copies du Logiciel d'aucune manière autre que celles prévues dans le présent Contrat.

(c) Vous n'êtes pas autorisé à vendre le Logiciel, le concéder en sous-licence, le louer à bail à une autre personne, le louer auprès d'une autre personne ni à le prêter.

(d) Vous n'êtes pas autorisé à analyser, décompiler, désassembler le code source ou chercher à obtenir le code source par n'importe quelle autre manière, sauf si la loi définit spécifiquement une limitation à l'interdiction qui précède.

(e) Vous n'êtes pas autorisé à créer des travaux dérivés basés sur le Logiciel.

(f) Vous acceptez de n'utiliser le Logiciel que conformément à toutes les réglementations légales des lois applicables en vertu desquelles vous utilisez le Logiciel y compris, sans limitation, conformément aux limitations applicables découlant de la Loi sur le droit d'auteur et d'autres droits de propriété intellectuelle.

(g) Vous n'êtes pas autorisé à utiliser le Logiciel obtenu en tant que version d'essai ou d'évaluation ou interdite à la revente (Not-For-Resale) (« NFR ») en vue d'éviter le paiement de la redevance de Licence prévue à l'Article 17.

7. Droit d'auteur. Le Logiciel et tous les droits inclus, notamment le titre de propriété et les droits de propriété intellectuelle sont la propriété d'ESET et/ou de ses concédants de licence. ESET est protégée par les dispositions des traités internationaux et par toutes les lois applicables dans le pays où le Logiciel est utilisé. La structure, l'organisation et le code du Logiciel sont des secrets professionnels et des informations confidentielles appartenant à ESET et/ou à ses concédants de licence. Vous n'êtes pas autorisé à copier le

Logiciel, sauf dans les exceptions spécifiées en 6 (a). Toutes les copies que vous créez, aux termes du présent Contrat, doivent contenir les mêmes mentions et le titre de propriété, tels que spécifiés sur le Logiciel. Si vous analysez, décompilez, désassemblez le code source ou cherchez à obtenir le code source par quelque autre manière, en violation des dispositions du présent Contrat, toute information ainsi obtenue devra être automatiquement et irrévocablement transférée au Fournisseur et en devenir sa pleine propriété à partir de cet instant.

8. Réserve de droits. Dans le cadre du présent Contrat, le Fournisseur se réserve tous les droits du Logiciel qui ne vous sont pas expressément concédés en tant qu'Utilisateur Final.

9. Versions multilingue, versions pour différents systèmes d'exploitation, plusieurs copies. Si le Logiciel prend en charge plusieurs langues ou plates-formes, ou si vous avez obtenu plusieurs copies du Logiciel, vous n'êtes pas autorisé à installer plusieurs versions ou copies du Logiciel sur plus de systèmes informatiques qu'il n'est spécifié sur la commande et pour lesquels vous avez payé la redevance de Licence prévue à l'Article 17. Vous n'êtes pas autorisé à vendre, louer à bail, louer, concéder en sous-licence, prêter ou transférer à d'autres personnes toute version ou copie du Logiciel que vous n'utilisez pas.

10. Début et fin du Contrat. Ce Contrat entre en vigueur à partir du premier jour d'installation du Logiciel. Vous pouvez mettre fin au présent Contrat en supprimant de façon définitive, en détruisant ou en renvoyant, à vos frais, toutes les copies de sauvegarde, le cas échéant, et toute la documentation associée, que vous avez reçues du Fournisseur ou de l'un de ses concédants de licence. Si vous contrevenez à l'une des dispositions du présent Contrat, vos droits d'Utilisateur Final sont automatiquement et immédiatement supprimés sans aucun avis du Fournisseur. Dans ce cas, vous devez immédiatement supprimer, détruire ou renvoyer, à vos frais, le Logiciel, toutes les copies de sauvegarde, le cas échéant, et toute la documentation associée, à ESET ou à l'endroit où vous avez obtenu le Logiciel.

Le présent Contrat sera appliqué pour une période initiale d'un ou deux ans, telle que vous l'avez spécifiée dans la commande du Logiciel, et peut être reconduit pour une autre période d'un ou deux ans, pour autant que vous payiez pour la nouvelle période la Redevance de Licence prévue à l'Article 17. Les dispositions du Contrat prévues dans les Articles 7, 8, 11, 13 et 20 restent valables sans limite de temps et indépendamment de la manière dont a été faite la résiliation.

11. DECLARATIONS DE L'UTILISATEUR FINAL. EN TANT QU'UTILISATEUR FINAL, VOUS RECONNAISSEZ QUE LE LOGICIEL EST FOURNI « TEL QUEL », SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, QU'ELLE SOIT EXPRESSE OU IMPLICITE, DANS LA LIMITE PREVUE PAR LA LOI APPLICABLE, NI LE FOURNISSEUR, NI SES CONCEDANTS DE LICENCE NI LES DETENEURS DE DROIT D'AUTEUR NE FONT UNE QUELCONQUE DECLARATION OU N'ACCORDE DE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE QUELCONQUE, Y COMPRIS DES GARANTIES DE VENTE, DE CONFORMITE A UN OBJECTIF PARTICULIER OU SUR LE FAIT QUE LE LOGICIEL NE PORTE PAS ATTEINTE A DES BREVETS, DROITS D'AUTEURS, MARQUES OU AUTRES DROITS DETENUS PAR UN TIERS. NI LE FOURNISSEUR, NI AUCUNE AUTRE PERSONNE NE GARANTIT QUE LES FONCTIONS DU LOGICIEL REPRODRONT A VOS ATTENTES NI QUE LE FONCTIONNEMENT DU LOGICIEL SERA EXEMPT D'ERREURS. VOUS ASSUMEZ L'ENTIERE RESPONSABILITE ET LES RISQUES LIES A LA SELECTION DU LOGICIEL POUR L'OBTENTION DES RESULTATS ESCOMPTEES ET POUR L'INSTALLATION, L'UTILISATION ET LES RESULTATS OBTENUS.

12. Aucune obligation supplémentaire. A l'exception des obligations mentionnées explicitement dans le présent Contrat, aucune obligation supplémentaire n'est imposée au Fournisseur.

13. LIMITATION DE GARANTIE. DANS LA LIMITE MAXIMALE PREVUE PAR LES LOIS APPLICABLES, LE FOURNISSEUR, SES EMPLOYES OU SES CONCEDANTS DE LICENCE NE SERONT EN AUCUN CAS TENUS POUR RESPONSABLES D'UNE QUELCONQUE PERTE DE PROFIT, REVENUS, VENTES, DONNEES, OU DES FRAIS D'OBTENTION DE BIENS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, DE DOMMAGE MATERIEL, DOMMAGE PHYSIQUE, INTERRUPTION D'ACTIVITE, OU DE TOUT DOMMAGE DIRECT, INDIRECT, FORTUIT, ECONOMIQUE, DE GARANTIE, PUNITIF, SPECIAL OU INCIDENT,

QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE ET QUE CE DOMMAGE DECOULE D'UNE RESPONSABILITE CONTRACTUELLE, DELICTUELLE OU D'UNE NEGLIGENCE OU DE TOUTE AUTRE THEORIE DE RESPONSABILITE, LIEE A L'INSTALLATION, L'UTILISATION OU L'IMPOSSIBILITE D'UTILISER LE LOGICIEL, MEME SI LE FOURNISSEUR OU SES CONCEDANTS DE LICENCE ONT ETE AVERTIS DE L'EVENUALITE D'UN TEL DOMMAGE. CERTAINS PAYS ET CERTAINES LOIS N'AUTORISANT PAS L'EXCLUSION DE RESPONSABILITE, MAIS AUTORISANT LA LIMITATION DE RESPONSABILITE, LA RESPONSABILITE DU FOURNISSEUR, SES EMPLOYES OU SES CONCEDANTS DE LICENCE SERA LIMITEE AU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYE POUR LA LICENCE.

14. Aucune disposition du présent Contrat n'affectera les droits d'une partie pour laquelle la loi reconnaît les droits et la position d'un client. Cette déclaration est faite par le Fournisseur en son propre nom, au nom de ses employés et ses concédants de licence, aux seules fins d'écarter, d'exclure et de limiter les obligations, les garanties et les responsabilités, comme stipulé dans l'Article 13, et à aucune autre fin.

15. Assistance technique. Le Fournisseur assurera l'assistance technique pour la version la plus récente du Logiciel seulement dans la langue du pays où le Logiciel a été obtenu. Pendant toute la durée de la Licence, l'Utilisateur Final aura le droit d'utiliser les services suivants :

(a) Aide technique. Le Fournisseur ou ses partenaires professionnels devront assurer l'aide et l'assistance technique pour le dépannage et le débogage de la version la plus récente du Logiciel, pendant les heures de travail publiées. Toute demande d'aide et d'assistance reçue en dehors des heures de travail, sera considérée reçue le jour ouvrable suivant. Une demande d'aide et d'assistance peut être faite au Fournisseur par téléphone, télécopie ou courrier électronique, via les numéros de téléphone réservés ou les adresses de courrier électronique spécifiées dans la Documentation ou sur le site web du Fournisseur ou ses partenaires professionnels. Une demande d'aide et d'assistance doit être suffisamment claire et doit contenir les données qui permettent la reproduction du problème signalé. Au besoin, l'Utilisateur Final sera obligé de fournir l'assistance nécessaire pour résoudre un problème signalé.

(b) Mises à jour. Les mises à jour comprennent toute nouvelle version ou toute modification apportée au Logiciel ou à l'une de ses parties, que le Fournisseur publie sur son site Web ou ceux de ses partenaires commerciaux. Le Fournisseur doit rendre les mises à jour accessibles à l'Utilisateur Final, via Internet, à partir de la zone protégée de ses sites Web. L'accès aux mises à jour exigera un nom d'utilisateur et un mot de passe (« Identification »). L'Identification de l'Utilisateur Final sera formé d'un ensemble de caractères alphanumériques générés de façon aléatoire par le système professionnel du Fournisseur. L'Identification sera livrée à l'Utilisateur Final, dans un message électronique, dans l'emballage commercial du produit sous Licence, ou par un autre moyen approprié. L'Utilisateur Final doit protéger l'Identification de tout dommage, perte ou mauvais usage. Dès que le Fournisseur se rend compte du mauvais usage de l'Identification de l'Utilisateur Final, il bloque cette Identification et délivre une nouvelle Identification à l'Utilisateur Final (« Identification de Substitution »). L'Utilisateur Final sera contraint de fournir au Fournisseur toutes les données exigées par ce dernier dans le cadre de l'investigation sur le mauvais usage de l'Identification dont l'accès à des enregistrements de fonctionnement des systèmes informatiques, des enregistrements de l'accès aux fichiers ainsi que d'autres données utiles. En cas où le Fournisseur se rend compte du mauvais usage de l'Identification de Substitution de l'Utilisateur Final, il peut, à sa discrétion, délivrer une nouvelle Identification de Substitution à l'Utilisateur Final ou retirer immédiatement la Licence, et ce sans aucun dédommagement à l'Utilisateur Final. Le retrait immédiat de la Licence n'aura aucune incidence sur le droit du Fournisseur au dédommagement. L'Utilisateur Final sera tenu d'obtenir les mises à jour uniquement à partir des sites Web du Fournisseur et de ses partenaires contractuels (« Sources Autorisées »). L'Utilisateur Final accepte d'installer chaque nouvelle version ou modification du produit sous Licence dès qu'il l'obtient ou pas plus tard que le délai fixé par le Fournisseur dans le Logiciel, sa Documentation, ou sur le site Web du Fournisseur ou de ses partenaires professionnels. Le Fournisseur ne sera pas tenu responsable des dommages occasionnés dus au non-respect par l'Utilisateur Final de son obligation d'installer chaque nouvelle version ou modification du Logiciel et/ou d'installer les mises à jour à partir de Sources Autorisées.

(c) Non assistance. Le Fournisseur ne sera pas tenu de fournir une assistance, sous aucune forme, particulièrement si une erreur signalée :

- i. est causée par une quelconque intervention non autorisée au niveau du Logiciel ou de son code source, ou par l'utilisation de paramètres ou réglages incorrects du Logiciel ;
- ii. est survenue par la faute du personnel de maintenance, ou par une utilisation du Logiciel non conforme à la Documentation ;
- iii. est déjà résolue par une mise à jour publiée que l'Utilisateur Final n'a pas installée ;
- iv. l'Utilisateur Final n'a pas payé la redevance de Licence prévue à l'Article 17 ;
- v. est prise en compte de quelque autre manière dans le présent Contrat.

(d) Formation. Le présent Contrat ne donne aucun droit à l'Utilisateur Final de bénéficier de services de formation et d'exercice d'utilisation et d'installation du Logiciel.

16. Changement d'Utilisateur Final. L'Utilisateur Final ne peut transférer sa Licence et tous les droits accordés par le présent Contrat, à un autre Utilisateur Final, qu'avec le consentement du Fournisseur, et seulement si le nouvel Utilisateur Final déclare assumer tous les droits et obligations se rapportant à l'Utilisateur Final d'origine dans le cadre du présent contrat.

17. Redevance de Licence et Conditions de paiement. Vous obtiendrez le droit d'utiliser le Logiciel à des fins d'évaluation. Une redevance de Licence du Logiciel sera spécifiée sur la base de la liste des prix du Fournisseur ou ses partenaires professionnels, en fonction du nombre de systèmes informatiques auxquels le Logiciel est destiné (« Redevance de Licence »). Après paiement de la Redevance de Licence, vous serez autorisé à utiliser le Logiciel conformément aux termes et conditions du présent contrat pendant toute la période pour laquelle vous avez acquis le droit d'utiliser le Logiciel. À moins qu'une autre date d'échéance soit indiquée sur une facture ou tout autre document semblable délivré par le Fournisseur ou son partenaire commercial, la Redevance de Licence sera payable à la livraison du Logiciel. Vous serez responsable de la déclaration d'impôt et des frais de dédouanement associés à la fourniture de la Licence stipulés par la loi applicable, à l'exception des impôts sur le revenu du Fournisseur. Si vous ne payez pas la Redevance de Licence à la date d'échéance, votre Licence sera automatiquement retirée et vous devrez payer tous les frais liés au recouvrement de la créance, y compris tous les éventuels honoraires d'avocats et frais de justice. Lorsque le Logiciel est fourni en version non destinée à la revente (NFR) ou en version d'essai et d'évaluation, aucune Redevance de Licence ne doit être acquittée.

18. Version non destinée à la revente (NFR) et version d'essai. Vous pouvez utiliser le Logiciel fourni en tant que version non destinée à la revente (NFR) ou version d'essai exclusivement pour vérifier et tester les fonctionnalités du Logiciel. Vous pouvez également utiliser la version non destinée à la revente (NFR) du Logiciel pour faire des démonstrations.

19. Informations sur l'Utilisateur Final et Protection des Droits. Vous, en tant qu'Utilisateur Final, autorisez le Fournisseur à transférer, traiter et sauvegarder des données qui permettent au Fournisseur de vous identifier. Vous acceptez que le Fournisseur soit autorisé, par ses propres moyens, à vérifier si vous utilisez le Logiciel conformément aux dispositions du présent Contrat. Vous acceptez qu'à travers la communication du Logiciel avec les systèmes informatiques du Fournisseur ou ses partenaires commerciaux, des données puissent être transférées dans un but d'assurer la fonctionnalité du Logiciel, l'autorisation d'utilisation du Logiciel et la protection des droits du Fournisseur.

20. Contrôle à l'exportation et à la réexportation. Le Logiciel, la Documentation ou des parties de la Documentation, y compris les informations sur le Logiciel ou des parties de ces informations, seront soumis aux mesures sur le contrôle des importations et des exportations conformément aux réglementations légales qui peuvent être publiées par les gouvernements compétents à ce sujet, en vertu de la loi applicable. Vous acceptez de vous conformer strictement à tous les règlements applicables d'importation et d'exportation et de reconnaître que vous serez tenu responsable de l'obtention des licences pour l'exportation, la réexportation, le transfert ou l'importation du logiciel.

21. Avis. Toutes les notices, le Logiciel renvoyé et la Documentation doivent être livrés à : ESET, spol. s r. o., Aupark Tower, 16th floor, Einsteinova 24, 851 01 Bratislava, Slovak Republic.

22. Loi applicable. Le présent Contrat est régi par la loi slovaque et interprété conformément à celle-ci. L'Utilisateur Final et le Fournisseur conviennent que les dispositions relatives aux conflits de la loi applicable et la Convention des Nations Unies sur les contrats pour la Vente Internationale de Marchandises, ne s'appliquent pas. Vous acceptez expressément que le tribunal de Bratislava I, Slovaquie, aura la juridiction exclusive pour tout litige ou conflit avec le Fournisseur ou en relation avec votre utilisation du Logiciel, et vous acceptez et reconnaissez expressément les compétences de ce tribunal pour de tels litiges ou conflits.

23. Dispositions générales. Si une disposition du présent Contrat s'avère nulle et inopposable, cela n'affectera pas la validité des autres dispositions du présent Contrat. Ces dispositions resteront valables et opposables en vertu des termes et conditions stipulés dans le présent Contrat. Le présent Contrat ne pourra être modifié que par un avenant écrit et signé par un représentant autorisé du Fournisseur.

Le présent document constitue le Contrat complet entre le Fournisseur et vous-même concernant le Logiciel et remplace toutes déclarations, discussions, communications, publicités ou engagements antérieurs relatifs au Logiciel.